



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ARDEX PU 5 Komponente B

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ARDEX PU 5 Komponente B
No du produit 23719

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Colle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
D 58453 Witten-Annen
Tel.: 0049 (0)2302/664-0
Fax: 0049 (0)2302/664-355
E-Mail: sicherheitsdatenblatt@ardex.de
Personne À Contacter M. Matthey, Dept. QSU

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 761 / 19 240 (Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, D)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et
Chimiques
Pour l'homme

Non classé.

Acute Tox. 4 - H332;Skin Irrit. 2 - H315;Eye Irrit. 2 - H319;Resp. Sens. 1 - H334;Skin Sens. 1 - H317;Carc. 2 - H351;STOT Single 3 - H335;STOT Rep. 2 - H373

Pour l'environnement

Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Xn;R20, R48/20. Carc. Cat. 3;R40. R42/43. Xi;R36/37/38.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

ARDEX PU 5 Komponente B

Conseils De Prudence	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation internationale.
Conseils De Prudence Supplementaires	P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe	80 - 100 %
No CAS : 9016-87-9	No CE : 618-498-9
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 Skin Sens. 1 - H317 Carc. 2 - H351 STOT Single 3 - H335 STOT Rep. 2 - H373	Classification (67/548/CEE) Xn;R20,R48/20. Carc. Cat. 3;R40. Xi;R36/37/38. R42/43.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent. Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas se frotter les yeux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO₂, NO_x) peuvent se produire.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucunes données disponibles.

Risques particuliers

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants de protection, et, en cas de risque d'éclaboussures, également des lunettes de protection/masque facial. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les déversements à l'aide de granulés, de sciure de bois, de chiffons ou similaires. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Garder debout. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité et un masque facial en cas de risque d'éclaboussures.

Mesures d'hygiène

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Clair
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Non miscible avec l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	
Non déterminé.	
Point de fusion (°C)	
Non déterminé.	
Densité relative	1, 14
Pression de vapeur	
Non déterminé.	
Viscosité	400 mPas
Point d'éclair (°C)	160
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	
Non disponible.	
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	
Non disponible.	

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

ETA (Inhalation)

1.500 mg/l (vapeurs)

Informations générales

Agent cancérigène connu ou soupçonné pour l'homme.

Inhalation

Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.

Ingestion

Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Irritation, brûlure, larmolement, vision floue après éclaboussure du liquide.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe (CAS: 9016-87-9)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

> 10000 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

> 9400 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

310 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

Diphenylmethandiisocyanat, Isomere und Homologe (CAS: 9016-87-9)

Toxicité aiguë - Poissons

CL0 96 heures > 1000 mg/l Brachydanio rerio (Danio zébré)

CL50 96 heures > 1000 mg/l Brachydanio rerio (Danio zébré)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures > 1000 Daphnia magna

Toxicité aiguë - Micro-organismes

CE50 3 heures > 100 mg/l Boue activée

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

CE50 24 heures > 100 mg/l Micro-organismes du sol

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

ARDEX PU 5 Komponente B

Mobilité :

Ne pas considéré comme mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Remettre l'emballage pour réutilisation.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

Classification Dechets

08 04 10: Klebstoff- und Dichtmassenabfälle mit Ausnahme derjenigen, die unter 08 04 09 fallen

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

Première édition.

ARDEX PU 5 Komponente B

Émise Par Herr Matthey, Abt. QSU
Date Manager für Sicherheit, Gesundheitsschutz und Umwelt
03/07/2015

Phrases - R (Texte Intégral)

R40 Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R20 Nocif par inhalation.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Mentions De Danger Completes

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.